

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Département de science politique

Session Automne 2015

POL 4080-40
Groupes de pression
Jeudi 18 h-21 h (3 crédits)

Professeure : Caroline Patsias
Bureau : A-3680 Hubert Aquin
Téléphone : 514 987-3000, poste 2754
Courriel : patsias.caroline@uqam.ca

Descriptif

Étude des concepts, méthodes et théories des groupes de pression et d'intérêts. Analyse de leurs modes de fonctionnement (recrutement, administration, techniques d'influence) et de leurs impacts sur la formation et la mise en œuvre des politiques publiques. L'analyse concrète du fonctionnement des groupes de pression canadiens et québécois s'effectue à partir de législations (ou absence d'intervention législative) particulières qui ont provoqué l'intervention des groupes.

Perspective pédagogique

Notre analyse croise un regard analytique et thématique. Il s'agit de conjuguer approches empiriques, à travers des études de cas, et perspectives conceptuelles. Cet angle d'étude a l'avantage de permettre une appréhension des réalités canadiennes et québécoises tout en favorisant une réflexion sur les concepts qui ont nourri l'analyse des groupes de pression. Afin de souligner combien ces concepts doivent aussi à des contextes particuliers, ce cours introduit des éléments de comparaison avec l'Europe et les États-Unis. Il est structuré en 3 parties. La première est consacrée à un effort définitionnel qui a aussi pour ambition d'insister sur les frontières mouvantes des groupes de pression. La seconde est dédiée au cadre institutionnel et législatif qui limite l'action des groupes de pression, elle a également pour objectif d'illustrer la façon dont les groupes de pression tentent d'influencer le politique selon un cadre qui peut en retour être redessiné par leurs actions. Enfin, la troisième partie expose quelques cas concrets qui alimentent la discussion sur les précédents aspects du cours et le rôle des GP dans la démocratie.

Exigences

Travail 1.

Chaque groupe d'étudiants (déterminés par le professeur selon le nombre d'étudiants) devra concevoir une analyse d'un groupe de pression. Il s'agit d'approfondir un aspect de l'enseignement du professeur ou une question soulevée dans le cours. Chaque groupe délivre un exposé **dont la durée variera selon le nombre d'étudiants** dans le cours, il est conseillé de privilégier une perspective interactive, l'objectif étant de susciter les débats avec la classe et le professeur. **Remise d'un powerpoint au professeur, lors du cours suivant la présentation. 30 % de la note finale.**

Travail 2.

Réalisation d'une fiche de lecture sur un article (dans ce cas, il doit s'agir d'un article substantiel tiré d'une revue reconnue) ou d'un livre. Les consignes relatives à ce travail seront précisées en classe. Les meilleurs travaux seront publiés sur le blog relié au cours. **30 % de la note finale.**

La fiche de lecture doit être remise avant la semaine de lecture.

Présentation du travail

6 à 10 pages

Sans interligne

Marge de 1.87

Times new roman

Numéroter les pages

Ne pas imprimer recto-verso

Travail 3.

Remise d'un travail de réflexion sur un sujet délivré par le professeur qui doit effectuer une mise en valeur des notions vues dans le cours et apporter une réponse préliminaire à un enjeu du domaine. **30 % de la note finale.**

Présentation du travail

6 à 10 pages

Sans interligne

Marge de 1.87

Times new roman

Numéroter les pages

Ne pas imprimer recto-verso

Travail 4.

Participation en classe : **10 %**

Les consignes concernant les travaux et la rédaction des fiches de lecture seront exposées lors du cours 3, prévenir la professeure en cas d'impossibilité à assister au cours. Les exigences pourront être modulées suivant le nombre d'étudiants inscrits au cours (voir notamment travail 1). Une page moodle est attachée à ce cours. Elle constitue un outil indispensable au cours. L'évaluation de l'orthographe et de la grammaire est conforme à la politique du département de science politique.

NB : La lecture des textes académiques et de certaines analyses contemporaines constitue un élément indispensable à la réflexion universitaire. Aucune séance n'impose la lecture de tous les textes, néanmoins vous devez vous assurer de maîtriser les enjeux du cours.

Cours et dates	Titre	Matière et axes d'analyses	Lectures obligatoires
Thème I. Clarification du terme			
Cours 1 10 sept.	Présentation du plan de cours		
17 sept.	Groupes de pression et mouvements sociaux	Définition par la négative du terme Quelles différences entre les groupes de pression et les mouvements sociaux	Neveu, E. 1996. <i>Sociologie des mouvements sociaux</i> . Paris : La Découverte. 3-28.
Cours 2 24 sept.	Les groupes d'intérêts	Formulation et énonciation d'un intérêt L'intérêt : quel enjeu définitionnel	Offerlé, M. 2006. <i>Sociologie des groupes d'intérêt</i> . Paris : Montchrestien. 9-38. Braud, P. 2008. <i>Sociologie du politique</i> . Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence Grossman, E. et S. Sauruger 2006. <i>Les Groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation</i> . Paris : Éditions Armand Colin. Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical au Québec. Tensions autour du statut professionnel des médecins ». <i>Recherches sociographiques</i> , L(2) : 245-253.
Thème II. Les groupes d'intérêts et la législation : quelles marges d'action, quelle identité ?			
Cours 3 1^{er} oct.	Réalisation d'une fiche de lecture et d'un travail analytique	Explication des travaux	
Cours 4 8 oct.	Le cadre canadien	Le lobbyisme un type d'action des groupes de pression relié à un système politique Cadre théorique exposant la définition du lobbying Un exemple : le cas canadien	Montpetit, E. 2002. « Pour en finir avec le lobbying : comment les institutions canadiennes influencent l'action des groupes d'intérêts ». <i>Politique et Sociétés</i> . 21, 3, 91-112.

Cours 5 15 oct.	Les législations canadiennes, québécoises et américaines et un bref regard sur d'autres expériences.	Relations entre un système politique, une vision de la démocratie et un encadrement de l'activité des GP	<p>Orban, E et Fortmann, M. (dir.) 2001. <i>Le système politique américain</i>. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.</p> <p>Hudon, R. 2007 « Aux frontières de diversités légitimes. L'encadrement de l'activité de lobbying ». <i>Éthique publique</i> 9, 2 : 105-120.</p> <p>Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, <i>Règles éthiques comparées : fondements et application</i> (Raymond Hudon) http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/rul2-f/witn-f/hudon1-f.htm</p> <p>L'exemple européen http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=FR&type=IM-PRESS&reference=20080414FCS26495</p> <p>Plan stratégique du commissaire au lobbying 2010-2013 http://commissairelobby.gc.ca/commissaire/plan_strat_egique</p>
Cours 6 22 oct.	L'évolution du lobbysme au Canada	Regard historique sur la législation canadienne	Tremblay, M et al. 2005. <i>Le parlementarisme canadien</i> . Québec. Québec : PUL. (Chapitre VI par Raymond Hudon).
Semaine de lecture 29 octobre			
Cours 7 5 nov.	La structure des relations entre l'État et les GP : Une Étude de cas, l'UPA	Retour sur la notion de corporatisme et néocorporatisme (concepts de secteur, référents, alliance)	Hudon, R. et S. Yates 2008. « Lobbying et patronage : modes de médiation en contexte démocratique ». <i>Revue canadienne de science politique</i> 41, 2 : 375-409.
Thème III : La diversité des groupes d'intérêts, des registres d'action (type de pression et acteurs visés par la pression)			
Cours 8 12 nov.	Étude de cas 1) Groupes de pression idéologiques : les think tank Un point de vue particulier sur les États-Unis		Public Citizen http://www.citizen.org/Page.aspx?pid=183 site du PNAC : http://www.newamericancentury.org/ site de la fondation heritage : http://www.heritage.org/

			http://www.france2.fr/emissions/un-oeil-sur-la-planete/videos/rhozet_uoslp_sujet4_20111003_834_04102011013342_F2?onglet=tous&page=2
Cours 9 19 nov.	Étude de cas : les ordres professionnels	Définition d'un ordre Mode de régulation d'un secteur par l'État Regard particulier sur le secteur de la santé	Hudon, R. et Philippe Roseberry 2008. « Think tanks, opinion publique et le débat public-privé en santé. La dynamique de l'influence ». In F. Béland, P.-A. Contandriopoulos, A. Quesnel-Valée et L. Robert (dir.), <i>Le privé dans la santé? Les discours et les faits</i> , Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008 : 237-259. Hudon, R. 2009. (dir.), <i>Le pouvoir médical, Recherches sociographiques</i> , Numéro spécial L(2) : 245-344. Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical au Québec. Tensions autour du statut professionnel des médecins », <i>Recherches sociographiques</i> , L(2) : 245-253. Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical et le défi de la collaboration interprofessionnelle. Trois cas de figure », <i>Recherches sociographiques</i> , L(2) : 321-344. Hudon, R. « Pouvoir médical et interventions législatives au Québec (2001-2008) », <i>Recherches sociographiques</i> , L(2) : 255-281.
Cours 10 26 nov.	Conférencier invité		
Cours 11 3 déc.	Séance réservée aux exposés des étudiants		
Cours 12 10 déc.	Séance réservée aux exposés des étudiants		
Cours 13 17 déc.	Séance réservée aux exposés des étudiants		

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Évaluation des enseignements

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 23 novembre et le 6 décembre 2015 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.